



## **Conditions spéciales de l'offre télépéage ETUDIANTS**

1. Cette offre peut être souscrite toute l'année.

2. Ayants droits & conditions d'accès :

Toute personne ayant 26 ans ou moins à la date de la souscription, possédant son permis de conduire et pouvant certifier de son statut d'étudiant pour l'année universitaire en cours au moment de la souscription. Cette offre est ouverte uniquement :

- à tout nouvel abonné étudiant.

- aux étudiants ayant bénéficié les années précédentes de l'offre Etudiants et qui remplissent les conditions pour l'année universitaire en cours au moment de la souscription.

Les étudiants avec une activité rémunérée (contrat de qualification, de professionnalisation ou alternance) peuvent bénéficier de l'offre.

3. Conditions commerciales :

- **Les frais d'abonnement mensuels (valeur 6 € TTC/mois) de l'abonnement Liber-t Rhône Alpes sont offerts pendant 12 mois avec la facture électronique\*.**

- **Les frais de mise en service du badge (valeur 11€) sont offerts.**

4. Pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- le certificat de scolarité ou la carte étudiant pour l'année universitaire en cours au moment de la souscription.

- le permis de conduire.

- un IBAN.

5. Moyens pour souscrire à l'offre :

- au Centre de Relations Clients de Nangy

- sur internet : [www.atmb.com](http://www.atmb.com) en mentionnant le code promo **ETUDIANTS**. Les justificatifs (carte étudiant et permis de conduire) seront à joindre obligatoirement lors de votre demande au moment de la souscription.

IMPORTANT : la demande d'abonnement internet sera validée uniquement si les justificatifs sont transmis.

6. Renouvellement de l'offre :

a. Conditions commerciales

Au bout des 12 mois, l'abonné étudiant peut à nouveau bénéficier de l'offre Etudiants liber-t Rhône Alpes, sous réserve de remplir les conditions d'accès pour la nouvelle année universitaire.

Les frais d'abonnement liber-t Rhône Alpes sont offerts dans les mêmes conditions: frais d'abonnement mensuels liber-t Rhône Alpes offerts pendant 12 mois avec la facture électronique.

b. Cas particulier des étudiants ayant souscrit en 2016 et avant :

L'abonné étudiant peut à nouveau bénéficier de l'offre ETUDIANTS liber-t Rhône Alpes sous réserve de remplir les conditions d'accès pour la nouvelle année universitaire (Cf. point 2).

Dans ce cas, les frais d'abonnement à la formule liber-t Rhône Alpes lui sont offerts dans les mêmes conditions qu'en 2016 : frais d'abonnement annuel offert pendant 1 an avec la facture électronique, mêmes conditions commerciales de remise sur les trajets ATMB, AREA et SFTRF.

c. Pièces justificatives demandées aux étudiants pour le renouvellement de l'offre :

Pour les étudiants déjà abonnés et pouvant à nouveau bénéficier de l'offre, seul le nouveau certificat de scolarité de l'année universitaire en cours, doit être présenté.

Pour se faire, plusieurs possibilités sont données :

- Présentation d'une copie du nouveau certificat de scolarité au Centre de Service Clients de Nangy
- Envoi d'une copie du nouveau certificat de scolarité par mail [operation.etudiants@atmb.net](mailto:operation.etudiants@atmb.net) ou par courrier à ATMB –Renouvellement Etudiants – Péage de Nangy-382 rue de l'enclos- 74380 Nangy

7. Informations complémentaires

Pour toute demande d'information complémentaire, les conseillers clientèle ATMB vous accueillent du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 16h45:

- Au Centre de Service clients de Nangy
- Par téléphone au 0 800 074 100 (appel gratuit depuis un poste fixe)

\*Si le client préfère recevoir sa facture papier par courrier pendant ces 12 mois, alors l'option « facture papier » sera appliquée soit 0.70€/mois.

Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc – 1440 route de Cluses – 74130 Bonneville – [www.atmb.com](http://www.atmb.com)